

Référence : FDS\_617\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 19/05/2015  
Remplace les éditions précédentes

---

## SECTION 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Mogeton

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit phytopharmaceutique – Herbicide anti-mousse

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS  
49 Avenue Georges Pompidou  
92593 LEVALLOIS-PERRET Cedex

Téléphone : 09 82 55 28 56  
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS): 01 45 42 59 59

---

## SECTION 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Xn - Nocif	R48/22 - Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion. R63 - Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
Xi - Irritant	R36 - Irritant pour les yeux. R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
N - Dangereux pour l'environnement	R50/53 – Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Référence : FDS\_617\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 19/05/2015  
Remplace les éditions précédentes

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**

Toxicité pour la reproduction - Repr. 2 - H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée - STOT RE 2 - H373 - Risque présumé d'effets graves pour les reins, la rate et le tissu sanguin à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion.

Danger pour le milieu aquatique, aiguë - Aquatic Acute 1 - H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger pour le milieu aquatique, chronique - Aquatic Chronic 1 - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Irritation oculaire - Eye Irrit. 2 - H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation cutanée - Skin Sens. 1 - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique - STOT SE 3 - H335 - Peut irriter les voies respiratoires

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**

Contient : Quinoclamine

Pictogrammes de danger :



GHS08



GHS09



GHS07

Mention de danger : ATTENTION

Phrase(s) H : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.  
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les reins, la rate et le tissu sanguin à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion.  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrase(s) P : P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
P260 Ne pas respirer les poussières, brouillards et vapeurs.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection, des vêtements de

Référence : FDS\_617\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 19/05/2015  
Remplace les éditions précédentes

protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
P308/313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.  
P362/364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P391 Recueillir le produit répandu.  
P403/233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.  
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.  
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.)  
SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

### 2.3 Autres dangers

**PBT:** Non applicable.  
**vPvB:** Non applicable.

## SECTION 3. Composition/ informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No. -INDEX Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Quinoclamine	2797-51-5 220-529-2	Xn – Nocif ; R22 – R48/22 – R63 Xi – Irritant ; R36 R43 N – Dangereux pour l'environnement ; R50/53	Toxicité pour la reproduction : Repr. 2 ; H361 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique : STOT SE 2 ; H371 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée : STOT RE 2 ; H373 Toxicité aiguë : Acute Tox.	25 – 30 %

			4; H302 Irritation oculaire : Eye Irrit. 2 ; H319 Sensibilisation cutanée : Skin Sens. 1 ; H317 Danger pour le milieu aquatique - Aiguë : Aquatic Acute 1 ; H400 Danger pour le milieu aquatique – Chronique : Aquatic Chronic 1 ; H410	
Quartz (SiO <sub>2</sub> )	14808-60-7 238-878-4	-	-	25 – 30 %
Kaolin	1332-58-7 310-194-1	-	-	10 – 20 %
Dioxyde de silicium	7631-86-9 231-545-4	-	-	1 – 2 %

Quartz (SiO<sub>2</sub>) et Kaolin : Substances pour lesquelles il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## SECTION 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Remarques générales :	Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Amener les sujets à l'air frais.
Après inhalation :	Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
Après contact avec la peau :	Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux :	Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.  En cas de présence de lentilles de contact, les enlever au bout de 5 minutes de rinçage et rincer de nouveau les yeux.
Après ingestion :	Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes :	Consulter la Section 11.
-------------	--------------------------

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseil médical : Traitement symptomatique (décontamination...)  
Aucun antidote.

### SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie. Monoxyde de carbone (CO), Carbon dioxide (CO<sub>2</sub>), Oxydes d'azote (NOx), Chlorure d'hydrogène (HCl). Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie. Porter un appareil respiratoire autonome isolant. Porter un vêtement complet de protection.

Information supplémentaire : Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau. Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

### SECTION 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Veiller à une aération suffisante. Eviter la formation de poussière. Eviter tout contact avec les yeux, avec la peau et avec les vêtements. Eviter les décharges électrostatiques (formation d'étincelles) dues à l'explosion de poussière combustible. Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Référence : FDS\_617\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 19/05/2015  
Remplace les éditions précédentes

---

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Recueillir par moyen mécanique. Mettre dans des conteneurs spéciaux d'élimination. Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

### **6.4 Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

---

---

## SECTION 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de poussière. Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail. Enlever les vêtements et les équipements de protection contaminés avant de se rentrer dans une zone où l'on mange.

Préventions des incendies et des explosions : Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Eviter la formation de poussière.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :  
Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le stockage commun : Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker à sec. Interdire l'accès aux enfants.

Température de stockage recommandée: Stocker au-dessus de 0 °C et au-dessous de 35 °C.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit phytopharmaceutique autorisé : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

## SECTION 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

Pour la manipulation des produits phytopharmaceutiques conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi.

### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limite d'exposition :

Quartz (SiO<sub>2</sub>) - CAS : 14808-60-7  
VME mg/m<sup>3</sup> : 0,1 (SOURCE : INRS).

Kaolin - CAS : 1332-58-7  
Valeur à long terme: 10 mg/m<sup>3</sup> (SOURCE : Fournisseur)  
pour la fraction alvéolaire

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle	Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Protection respiratoire :	Utiliser un filtre respiratoire jetable (DIN EN 149) avec filtre FFP2. Ou : Utiliser un filtre respiratoire DIN 58 646-HM avec filtre P2 DIN EN 143 (blanc).
Protection des mains :	Gants de protection : Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation :  Matériau des gants : Choisir gants résistant aux produits chimiques. Nitrile, épaisseur du matériau recommandée : $\geq$ 0,11 mm.  Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.  Temps de pénétration du matériau des gants : Le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 6), par exemple : Dermatril®. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Protection des yeux :	Lunettes de protection hermétiques
Protection du corps :	Tenue de protection (UN 368, cat. 3, type: 3+4+5+6)

---

## SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	:	Poudre
Couleur	:	Orange foncé
Odeur	:	Genre malt
valeur du pH (10 g/l)		6 (CIPAC mt 75.2)
Point d'ébullition		Non déterminé
Point d'éclair		Non applicable.
Auto-inflammation		220°C (EEC. A16)
Danger d'explosion		Le produit n'est pas explosif. Les nuages de fine poussière peuvent présenter un risque d'explosion.
Densité		426 g/L (CIPAC MT 169)
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau		Insoluble

### 9.2 Autres informations

Pas d'autre information importante disponible.

---

## SECTION 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans des conditions normales.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes. Eviter la formation de poussière.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Sous la forme sous laquelle il est livré, le produit ne peut pas exploser; l'apport de poussière fine implique cependant un risque d'explosion.

### 10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Eviter la formation de poussière.

Référence : FDS\_617\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 19/05/2015  
Remplace les éditions précédentes

### 10.5 Matières incompatibles

Pas d'information importante disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus. Afin d'obtenir des informations sur produits de décomposition dangereux, consulter la Section 5.

## SECTION 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale :	Oral DL50 >5000 mg/kg (rat) Dermique DL50 >2000 mg/kg (rat) Inhalation CL50/4h >1,73 mg/L (rat)
Symptômes significatifs dans les tests sur animaux :	Après inhalation : irritant pour les voies respiratoires.
Effet primaire d'irritation de la peau :	Pas d'effet d'irritation.
Effet primaire d'irritation des yeux :	Irritant
Sensibilisation :	Sensibilisation possible par contact avec la peau (OECD 406, Magnusson & Kligman).
Indications toxicologiques complémentaires :	Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants : Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion. Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. Irritant pour les yeux. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Toxicité par administration répétée :	Quinoclamine : Cause des lésions aux reins, à la rate et au sang à travers une exposition orale prolongée ou répétée. Un dépôt d'hémosidérine indique une augmentation de l'hématopoïèse
Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) :	Quinoclamine: Les études "in vivo" sur le rat ont montré des augmentations des morts (intra-utérines), d'hydronephroses et d'anomalies des vaisseaux sanguins. Repr. 2.

---

## SECTION 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité aquatique :

- CE50 (48 h) 3,7 mg/L (Daphnia magna) (OECD 202)
- CEb50 (72 h) 0,086 mg/L (Scenedesmus subspicatus) (OECD 201)
- CEr50 (72 h) 0,054 mg/L (Scenedesmus subspicatus) (OECD 201)
- CL50 (96 h) 0,79 mg/L (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Substance active Quinoclamine : Pas facilement biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Quinoclamine :

log Pow : 1,58 (pH 11, 30 °C)

BCF : non concerné. EFSA Scientific Report (2007) 117, 1 – 70

Vu le coefficient de distribution n-Octanol/eau, une accumulation dans les organismes n'est pas probable.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB

**PBT**: Non applicable.

**VPvB**: Non applicable.

### 12.6 Autres effets néfastes

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

## **SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- |                       |   |
|-----------------------|---|
| Produit               | : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout. |
| Emballages contaminés | : Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.  |
-

## SECTION 14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN 3077	UN 3077	UN 3077
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (Quinoclamine)  Code tunnel : E	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Quinoclamine)  EMS : F-A, S-F	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Classe 9  Etiquette n° 9    Marque pour l'environnement  	Classe 9  Etiquette n° 9    Marque pour l'environnement  	Classe 9  Label n° 9    Marque pour l'environnement  
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	OUI	Polluant marin	OUI
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Équipement de protection individuel, voir section 8.		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non concerné		

## SECTION 15. Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE avant Juin 2015 : 1172

Rubrique ICPE après Juin 2015 : 4510

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## SECTION 16. Autres informations

### Texte intégral des phrases R mentionnées dans la section 3 (Informations sur les composants)

R22	Nocif en cas d'ingestion
R36	Irritant pour les yeux.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R48/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

### Texte complet des Phrases-H mentionnées dans la section 3 (Informations sur les composants)

H302	Nocif en cas d'ingestion
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les reins, la rate et le tissu sanguin à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### AMM n° 2090070 – MOGETON

**Révision :** Suite à des modifications la FDS a été révisée : Section 2.

#### Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Référence : FDS\_617\_N  
Version: 2015-01

Edition révisée n° 2  
Date de révision: 19/05/2015  
Remplace les éditions précédentes

---